



SYNDICAT MIXTE
PARC ROUTIER
DE LA RÉUNION

SMPRR

13, allée Maureau

97490 Sainte-Clotilde

Délibération N°2021/SMPRR-CS-174

Objet : Election du représentant à la société publique locale Horizon Réunion

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion s'est réuni le mardi 19 octobre 2021. Le comité s'est réuni dans les locaux du Parc Routier de la Réunion, 13 Allée Maureau, ZI du Chaudron à Sainte Clotilde, après convocation du Directeur Général des services.

Nombre total de délégués : 14

Présents : 7 titulaires

Absents : 7 suppléants

Procuration : 0

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

- Monsieur Jacques TECHER
- Madame Virginie GOBALOU (visioconférence)
- Monsieur Fabrice HOARAU
- Monsieur Patrice BOULEVART

Pour le Département de la Réunion :

- Monsieur Jean-François PAYET
- Monsieur Dominique GONTHIER

Pour le SDIS de la Réunion :

- Monsieur Patrick BEGUE (visioconférence)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 5.3 et 5.4 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents

Vu la délibération N°2021/SMPRR-CS-172 sur la désignation du Président du SMPRR

Délibération N°2021/SMPRR-CS-174-CS 19 10 2021

REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-200045250-20211019-DELIB_CS_17

La SPL Horizon Réunion a été créée en juillet 2013. Sa création s'inscrit dans une démarche de valorisation des ressources naturelles locales. Son rôle est d'accompagner les collectivités locales actionnaires dans le développement de projets concrets aux enjeux énergétiques. Ses domaines d'action sont : la maîtrise de la demande en énergie, les énergies nouvelles, l'observation, la gouvernance, l'information et la sensibilisation.

Compte tenu du changement de la composition du comité syndical, il convient de désigner un représentant du SMPRR à cette société.

Ses missions seront les suivantes :

- Assurer à ses actionnaires des bilans et des indicateurs fiables, en matière de connaissance et d'observation ;
- Structurer les actions de ses actionnaires à travers une aide à la décision, par une définition et un suivi de stratégies dans les domaines d'intervention de la société ;
- Mettre en place des actions destinées à contribuer aux projets des actionnaires, dans les domaines d'intervention de la société ;
- Donner une visibilité publique accrue aux acteurs et aux citoyens par une information et une sensibilisation sur la thématique des énergies ;
- Contribuer à une coopération internationale dans l'intérêt et pour le compte de ses actionnaires.

Monsieur le Président propose monsieur Fabrice HOARAU-Conseiller régional

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

AUTORISE la nomination de monsieur Fabrice HOARAU comme représentant du SMPRR à la SPL HORIZON REUNION.

A Sainte Clotilde, le 19/10/2021

**Le Président
du Parc Routier de la Réunion**

JACQUES TECHER